

## **Déclaration commune des ONG en amont du Conseil européen des 22-23 juin 2017**

### **Vers une politique migratoire cohérente et respectueuse des droits humains**

Au cours des dernières années, les enjeux migratoires sont devenus un élément central de la politique étrangère et de développement de l'Union européenne (UE). En novembre 2015, l'UE et plusieurs pays africains ont adopté le Plan d'Action de La Valette, qui examine les diverses façons de coopérer dans le domaine des migrations. En juin 2016, l'UE a annoncé la mise en place d'une nouvelle approche de partenariat avec des pays tiers. Ce dispositif contient des mesures incitatives positives et négatives afin d'encourager les pays partenaires à coopérer davantage sur les questions migratoires<sup>1</sup>. Les cinq pays prioritaires sont le Niger, le Nigéria, l'Éthiopie, le Sénégal et le Mali, parmi les 16 pays partenaires identifiés<sup>2</sup>.

La société civile a accueilli cette annonce avec beaucoup d'inquiétude<sup>3</sup>. Les principales problématiques soulevées concernent :

- **une très forte attention portée au contrôle des frontières, au retour et à la réadmission**, dont l'objectif principal est de restreindre complètement la circulation des personnes ;
- **le financement du contrôle migratoire à travers l'aide au développement**. Le Fonds Européen de Développement et le Fonds fiduciaire d'urgence pour l'Afrique financent largement cette nouvelle approche, ce qui soulève des interrogations quant aux principes d'efficacité, d'appropriation et d'alignement avec les besoins des pays récipiendaires. Mais surtout sur la nécessité d'éradiquer la pauvreté dans les zones les plus touchées ;
- **l'impact négatif sur les droits humains**. En effet, les mesures prises pour renforcer le contrôle aux frontières des pays tiers augmentent le risque de violations des droits humains.

L'an dernier, le partenariat a produit peu de résultats. Son principe central, consistant à optimiser les instruments et les outils de coopération extérieure existants de l'UE et des États-membres pour gérer les flux migratoires vers l'Europe, n'a pas porté ses fruits. Prioriser le retour et la réadmission par-dessus tout a démontré son inefficacité. Dans le quatrième rapport d'étape de la Commission européenne sur cette approche du partenariat, il est clair que beaucoup de pays tiers montre une certaine réticence à coopérer, même au Niger – présenté comme un modèle par la Commission – où les réfugié-e-s et les migrant-e-s sont désormais forcé-e-s d'emprunter de nouvelles routes plus risquées, mettant ainsi leurs vies en danger<sup>5</sup>. Malgré les mesures dissuasives mises en place, les populations continuent de se déplacer, à la recherche d'un environnement sûr et d'une vie meilleure.

En tant que représentant-e-s de la société civile, nous estimons que ce modèle n'est pas viable sur le long terme. Pour une politique migratoire cohérente et respectueuse des droits humains, nous recommandons :

1. **d'avoir une véritable vue d'ensemble sur les opportunités et défis liés aux migrations**. Les migrations ne sont pas un problème à résoudre mais un phénomène complexe avec des

---

<sup>1</sup> <https://ec.europa.eu/transparency/regdoc/rep/1/2016/EN/1-2016-385-EN-F1-1.PDF>

<sup>2</sup> Éthiopie, Érythrée, Mali, Niger, Nigéria, Sénégal, Somalie, Soudan, Ghana, Côte d'Ivoire, Algérie, Maroc, Tunisie, Afghanistan, Bangladesh et Pakistan

<sup>3</sup> [https://www.oxfam.org/sites/www.oxfam.org/files/file\\_attachments/jointstatementeuimmigrationresponse.pdf](https://www.oxfam.org/sites/www.oxfam.org/files/file_attachments/jointstatementeuimmigrationresponse.pdf)

<sup>4</sup> <http://carnegieeurope.eu/2016/11/21/upgrading-eu-s-migration-partnerships-pub-66209>

<sup>5</sup> [https://eeas.europa.eu/sites/eeas/files/4th\\_progress\\_report\\_partnership\\_framework\\_with\\_third\\_countries\\_under\\_european\\_agenda\\_on\\_migration.pdf](https://eeas.europa.eu/sites/eeas/files/4th_progress_report_partnership_framework_with_third_countries_under_european_agenda_on_migration.pdf)

éléments positifs et négatifs. La bonne gouvernance, la stabilité, le respect, la protection des droits humains et de l'État de droit, le commerce équitable, la justice fiscale, les politiques de lutte contre les changements climatiques et l'investissement privé durable sont des éléments-clés pour promouvoir le développement sur le long terme et mettre fin aux inégalités profondes, à la pauvreté et aux conflits. Il est nécessaire d'apporter une réponse à ces enjeux en privilégiant les intérêts des populations contraintes de migrer ou ayant décidé de migrer, ainsi que ceux des personnes dans l'impossibilité de fuir les dangers et la pauvreté.

2. **d'augmenter le nombre et d'améliorer les voies migratoires sécurisées et régulières vers l'UE.** L'une des principales lacunes de l'agenda migratoire de l'UE demeure l'absence de nouvelles voies sécurisées et régulières pour atteindre l'UE. Cela permettrait de répondre non seulement aux préoccupations légitimes des pays d'origine - incluant les pays dont 10 à 20% du PNB proviennent des transferts d'argent des réfugié-e-s et des migrant-e-s et constituent un facteur majeur de développement - mais aussi de garantir que la responsabilité de protection des réfugiés est partagée plus équitablement au niveau global. Les voies migratoires sûres et régulières pour rejoindre l'UE sont essentielles pour sauver des vies et briser les réseaux de trafiquants. L'UE doit faciliter les mouvements vers l'Europe en ouvrant et en renforçant les voies sécurisées et régulières à la fois pour les personnes nécessitant une protection internationale et pour les autres migrant-e-s, à travers la réinstallation, les admissions humanitaires et les visas humanitaires, le regroupement familial, la mobilité professionnelle, les visas étudiant-e-s et les programmes de parrainage privé. Les États membres doivent s'engager à respecter des standards et des calendriers clairs dans la mise en place d'un cadre migratoire répondant aux besoins des migrant-e-s, demandeur-se-s d'asile et réfugié-e-s, leurs familles, ainsi qu'aux besoins et obligations des États membres.
3. **de prioriser les besoins en termes de protection.** Au cours de l'année écoulée, l'UE a mis en place plusieurs politiques soulevant de nombreuses inquiétudes en termes de protection et mettant potentiellement en danger la vie des réfugié-e-s et des migrant-e-s. Renvoyer des personnes en Afghanistan, permettre l'interception de bateaux par les autorités libyennes et le débarquement de réfugié-e-s et des migrant-e-s en Libye, mais aussi tenter de déléguer la responsabilité du contrôle des flux migratoires et de l'asile à des pays extrêmement fragiles du Sahel et de la Corne de l'Afrique : tout cela a contribué à **une érosion progressive des standards de protection** au sein de l'UE et dans le monde entier. De telles initiatives augmentent les risques de violations des droits humains dont les expulsions illégales et risquent de conduire à une hausse des tensions et de l'instabilité dans le pays d'accueil, à davantage de déplacements et à une réelle perte de crédibilité de l'UE en tant qu'actrice principale dans le domaine des droits humains. L'UE doit promouvoir des systèmes de protection dans les pays tiers et prouver qu'elle est un partenaire solide en assurant la protection des réfugié-e-s et des migrant-e-s au sein de l'UE.
4. **de reconnaître les bénéfices des migrations.** L'UE se targue du principe de libre circulation au sein de l'espace Schengen, tout en essayant de limiter la libre circulation dans d'autres régions du monde. Certaines sous-régions en Afrique sont caractérisées par une longue tradition de mobilité économique, qui est une source importante de développement économique et de commerce. Des modèles tels que le Protocole d'ECOWAS sur la libre circulation des personnes, le droit de résidence et d'établissement devraient être favorisés et améliorés, en soulignant les bénéfices qu'ils pourraient engendrer en termes de libre-échange, de croissance économique et de mobilité professionnelle. Par ailleurs, les décideur-se-s doivent mettre en évidence les besoins migratoires de l'UE et les avantages pour les pays d'accueil.

5. **de planifier avec les autres pays, et non pas pour les autres pays.** Il n'y a pas de solution miracle pour la gouvernance migratoire. Toute stratégie relative aux migrations doit être **correctement planifiée, financée en continu, pilotée par le pays d'accueil, inclusive et basée sur des faits, et devrait être développée en coopération avec l'ensemble des parties prenantes.** L'approche de partenariat est un processus basé sur les intérêts des États-membres et de l'UE. Elle ne reflète pas la vision des gouvernements et communautés des pays tiers, qui peinent donc à se l'approprier. Cette approche ne prend pas du tout en compte les dynamiques et priorités régionales et locales. Pour réaliser de réelles avancées en matière de politiques migratoires, les États membres doivent comprendre la complexité du phénomène migratoire et réévaluer les risques d'une approche à court terme et centrée sur les enjeux sécuritaires.
6. **De protéger, promouvoir et veiller au respect des droits humains.** Il est essentiel d'aligner l'approche de partenariat avec le [Cadre stratégique de l'UE en matière de droits de l'Homme](#) et son Plan d'action en faveur des droits de l'Homme et de la démocratie. Les droits humains des migrant-e-s, des demandeur-se-s d'asile et des réfugié-e-s doivent être placés au cœur de l'élaboration et de la mise en œuvre des politiques migratoires. Les États membres devraient éviter de contribuer à toute forme de coopération qui risquerait d'empêcher les réfugié-e-s et les migrant-e-s de quitter un pays où ils ne peuvent pas bénéficier d'un niveau suffisant de protection et dans lequel ils sont exposés à de réels risques de violations des droits humains. Ils devraient mettre en place des méthodes d'évaluation de l'impact des instruments de financement sur les droits humains et établir de réels partenariats avec la société civile. L'UE aussi bien que les États membres devraient également envisager la mise en place d'un mécanisme de suivi et de redevabilité relatif aux droits humains, afin de réduire les risques liés aux politiques migratoires externes.

Liste des organisations signataires:

Amnesty International  
CARE International  
CNCD-11.11.11  
Danish Refugee Council  
EuroMed Rights  
European Evangelical Alliance  
ICMC Europe  
Médecins du Monde  
Minority Rights Group Europe -Minority Rights Group  
International  
Norwegian Refugee Council  
Open Society European Policy Institute  
Oxfam  
PAX  
PICUM  
Plan International  
Save the Children  
Terre des Hommes  
Vluchtelingenwerk Vlaanderen